





Extrait du registre
des délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 13 avril 2017

ANNEXE 3

Questions n° 10

Transfert des prêts à Cristal Habitat

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 14 h 00, le Conseil d'Administration de CHAMBERY ALPES HABITAT, régulièrement convoqué, s'est réuni 1, place du Forum à Chambéry, lieu ordinaire de ses réunions.

Présents ou représentés :

Madame TURNAR, Présidente
Madame BOCHATON
Monsieur CERINO
Monsieur CHARBONNIER
Monsieur CLERC, ayant donné pouvoir à Madame BOCHATON
Monsieur COLIN
Monsieur DANTIN
Madame DENIER
Monsieur DESVIGNES
Monsieur DUBONNET
Madame FALCOZ
Monsieur HEMAR, ayant donné pouvoir à Madame TURNAR
Madame HERBINSKI
Monsieur JACQUIER
Madame MONTORO-SADOUX
Madame MORNAND
Monsieur NOEL
Madame OLLAGNIER

Excusés :

Monsieur JEDDA
Monsieur LEROY
Madame REVERSAT
Monsieur ROLLE
Madame TOWNLEY



Assistent à la réunion :

Madame MASSEGLIA, représentant Monsieur le Préfet
Madame PAULHAC, représentant le Comité d'Entreprise

Les membres présents ou représentés se trouvant en nombre suffisant, l'Assemblée entre en délibération.

Dans le cadre de la cession de la branche d'activité de Chambéry Alpes Habitat à Cristal Habitat, il est prévu que la vente du patrimoine immobilier soit réglée à concurrence de 142.049.574,29 Euros par la reprise des prêts restant à rembourser.

Chambéry Alpes Habitat a donc pris contact avec les différents prêteurs et notamment la Caisse des Dépôts afin de d'organiser le transfert des prêts avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Des conventions de transfert doivent donc être signées avec les différents partenaires courant 2017.

Deux avenants ont d'ores et déjà été signés concernant les prêts souscrits auprès du Crédit Coopératif. Des avenants sont en cours de signature avec le RSI, la CARSAT, la Banque Postale et Action Logement.

Il reste donc à transférer l'ensemble des prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que les prêts des autres établissements bancaires.

Dans l'intervalle, les annuités d'emprunt sont réglées par Chambéry Alpes Habitat qui en demande le remboursement à Cristal Habitat conformément à l'article 7.2 du protocole valant vente.

Il est à noter qu'un prêt n'est pas transféré à Cristal Habitat car devenu sans objet. Il s'agit d'un prêt n° MON155890EUR001 souscrit auprès de la SFIL (ex DEXIA) et qui sera remboursé par anticipation à sa prochaine échéance le 01/09/2017 pour un montant de **244.933,05 €**.

Le Conseil d'Administration prend acte de l'avancement des opérations de transfert, autorise le Directeur Général à procéder au remboursement anticipé du prêt SFIL pour un montant de 244.933,05 € à sa prochaine échéance le 01/09/17 et à effectuer toutes les formalités nécessaires.

Certifié conforme,

Nicolas GIGOT
Directeur Général



PJ : Plan cadastral
Plan de division
Avis de France Domaine pour la ZAC de Joppet